



vwv - AIB-VINÇOTTE Belgium - asbl
 Siège d'exploitation: Jan Oleslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde
 Tél +32(0)2 674 57 11 • fax +32(0)2 674 59 59 • info@vincotte.be • www.vincotte.com
 Siège social: Diamant Building • Boulevard A. Reyerslaan 80 • B-1030 Bruxelles
 Safety, quality and environmental services

Rapport n°: 20173032/1
F 14 7666



Fiscal code: 16

tél: 09 244 77 11
 tél: 081 432 611

Antwerpen-Limburg tél: 03 221 86 11
 Brabant tél: 02 674 57 11

Oost & West -Vlaanderen
 Wallonie

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTRÔLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Installation: [redacted]
 Propriétaire / gestionnaire: [redacted]

Responsable des travaux:
 Nom, Prénom: [redacted] Nom, Prénom: [redacted]
 Adresse: [redacted] Adresse: [redacted]
 CP + Commune: [redacted] CP + Commune: [redacted]
 Tél: [redacted] Tél: [redacted]

N° carte d'identité: 0670141171
 N° TVA: BE 0670141171
 Bases de l'examen: Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)
 Art 270 mise en usage modification extension
 Art 271 mobile temporaire
 Art 276 périodique contrôle Art 276bis: vente d'une unité d'habitation

Données générales de l'installation électrique:
 EAN non communiqué Compt. kWh non placé
 Compt. kWh exclusif nuit
 n°: [redacted] Index nuit: [redacted]

Données distributeur: EAN [redacted] Index jour: 34774 nuit: [redacted]
 Protection branchement (A): 020 025 032 040 050 063 080 100
 Conçue pour U_n: 230 V 3x230 V 3N400 V

Données installation: Courant nominal maximum (A): 020 025 032 040 050 063 080 100
 Câble d'alimentation tableau principal: 4 x 16 mm² - Type: XVY
 Dispositif diff. gén.: 63 A / 300 mA Nombre de tableaux: 2 Nombre de circuits terminaux: 12

Description installation: Voir annexe(s)

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés:
 Contacts dir. Contacts indir. Montage Appareils Matériel I>/section Schémas Contrôle bcl de défaut
 Résistance de dispersion de la prise de terre: 6,57 Ω Isolement général: 1,3 MΩ Continuité de terre Test dispositif diff.

Le dispositif différentiel général: était plombé a été plombé n'a pas été plombé ne peut pas être plombé

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels: voir au verso)

Infractions Nouvelle installation: Néant

Infractions Installation existante: Néant

Remarques: 2e visite sur la terre (Rv pas sa-plac) Visa GRD ou mandataire

Conclusion(s):
 La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE
 L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE

L'installation électrique doit être recontrôlée avant 17/08/2016
 par le même organisme de contrôle.

Agent visiteur: Nom: DANEAU Agent n°: 1973 Date: 17/08/2016
 Annexe(s): Schéma(s) de position: 2 Schéma(s) unifilaire(s): 2

Pour le Directeur Général: Signature [Signature]

De procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
 Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
 Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
 Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle.
 Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. En cas de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.